

## **PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Le 21 octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

### Présents :

Mmes BARBIER Adeline, BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, Messieurs BONNINGUES Louis, KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, MILLET Daniel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, SIMON Bernard, SIX Etienne.

### Absents ayant donné pouvoir :

M. POINCET Pascal à M. KANIAK Nicolas  
M. MILACHON Éric à M. MILLET Daniel,

Absent : M. VELLA Angelo

Secrétaire de séance : M. MILLET Daniel

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 11 ; Convocation du 13 octobre 2025

### Ordre du jour

Intervention de M. DE LUIS ORTEGA Raoul du service de l'agence territorial départemental (projet sécurité routière)

- Approbation du compte rendu du 16 septembre 2025
- Rapport de l'assainissement collectif 2024
- Rapport de l'eau potable 2024
- Convention piscine 2025/2026
- Affaires diverses

### Ajout à l'ordre du jour

- Indemnisation pour le remplissage de la bâche pour lutter contre les incendies à la haute Borne
- Mise à disposition d'une salle communale pour les candidats aux élections municipales
- Convention pour l'installation d'une bâche pour lutter contre les incendies à l'Orme et l'indemnisation des propriétaires
- Devis pour des travaux supplémentaires sur la toiture de la mairie

Le compte-rendu du 16 septembre 2025, l'ordre du jour et les ajouts sont adoptés à l'unanimité.

### **PROJET SECURITE ROUTIERE GRANDE RUE ET ROUTE DE FOUCHERES**

Le Maire informe le conseil municipal de la présence de M. DE LUIS ORTEGA Raoul du service de l'agence territoriale départementale pour présenter le projet de la sécurité routière « Grande Rue et route de Fouchères ».

Une subvention au titre des amendes de police pourrait être allouée.

Le Maire remercie M. DE LUIS ORTEGA Raoul pour la présentation du projet.

## **RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024**

Le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel 2024 de l'assainissement collectif comme suit :

« Nombre d'habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 646 (source INSEE) dont 263 RP et 71 RS

Les foyers ne pouvant être raccordés au réseau collectif sont soumis au SPANC ; une compétence transmise à la Communauté de Communes du Gâtinais.

### Zone d'assainissement collectif réalisé

Nombre de foyers : 219

Nombre de foyers raccordés : 216

Détail :            - établissements scolaires et mairie.....1  
                      - divers salles des fêtes.....1

### Type de réseau : séparatif

Station : capacité construction : 450 équivalents habitants

Résultats : bons

Type d'épuration : filtre à sable

-filière eau : prétraitement, décantation primaire, infiltration

-filière boues : déshydratation naturelle, épaissement.

Marge de sécurité selon la visite du 29 février 2024.

La station fonctionne à 94.1 % au niveau organique DCO et 97.8 % au niveau organique DBO5.

### Indicateurs financiers

#### A.- prix de l'assainissement

- 1) Tarification :  
- service assujetti à la TVA  
- assainissement 3,30 €/m<sup>3</sup> soumis à TVA  
- forfait de 30 € par habitation

#### B.- autres indicateurs financiers

##### 1) Autres recettes

- ✓ Taxe de raccordement : 3 500 € pour les nouvelles constructions
- ✓ Prime d'épuration non perçue depuis 2023
- ✓ Montant 2024 des recettes :

▪ D'eau	62 429.88 €
▪ Taxes de raccordement	3 500.00 €
- ✓ Subvention d'équilibre versée par le budget principal : 0 €
- ✓ Importance de ces recettes sur la totalité des recettes d'exploitation 100%
- ✓ Dette en capital au 01.01.24 (Caisse Française de Financement Local et Crédit Agricole) :

Annuité 2024 :

- |                 |              |
|-----------------|--------------|
| * Capital.....  | 8 087.71 €   |
| * Intérêts..... | 2 241.30 € » |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Adopte le rapport présenté,

- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Maire informe le conseil municipal que le transfert de compétence de l'assainissement n'est plus obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE 2024**

Le Maire expose au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le rapport annuel présenté,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **CONVENTION PISCINE DE SENS 2025/2026**

Le Maire expose au conseil municipal la convention du centre nautique Pierre Toinot et/ou Tournesol à Sens comme suit :

- 110 € par créneau horaire d'utilisation par classe avec intervention pédagogique
- 83 € par créneau horaire d'utilisation par classe sans intervention pédagogique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Du tarif à 110 € par créneau horaire d'utilisation par classe avec intervention pédagogique,
- Charge et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **REmplissage de la bâche pour lutter contre les incendies la Haute Borne**

Le Maire expose au conseil municipal que la bâche pour lutter contre les incendies de la Haute Borne doit être de nouveau remplie.

Le Maire propose au conseil municipal de demander, à un riverain concerné, la possibilité d'utiliser l'eau potable provenant de son compteur personnel.

Le Maire propose au conseil municipal d'indemniser le riverain au m<sup>3</sup> consommé au tarif actuel en vigueur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'indemniser le riverain au m<sup>3</sup> consommé,
- Décide d'établir une convention à cet effet,
- Charge et autorise le Maire d'établir et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **CONVENTION DEFENSE INCENDIE AU HAMEAU DE L'ORME**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'accord de principe du 16 septembre 2025 au sujet de la convention pour la mise à disposition d'un terrain privé afin d'y installer une bâche pour lutter contre les incendies.

Le Maire expose au conseil municipal la convention pour l'installation d'une bâche pour lutter contre les incendies à l'Orme. Il précise que cette mise à disposition pourrait être consentie en contrepartie d'une indemnisation aux deux propriétaires.

Le Maire propose au conseil municipal, en contrepartie de l'occupation du terrain, de verser à chaque propriétaire une indemnité forfaitaire de 250 euros (par cycle de 15 ans). La somme totale du forfait sera redéfinie au terme de la première période.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'établir la convention à cet effet,
- Charge et autorise le Maire d'établir et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE POUR LES CANDIDATS AUX ELECTIONS MUNICIPALES**

Le Maire expose au conseil municipal que chaque liste qui se présente aux élections municipales peut bénéficier d'une salle communale (foyer rural ou salle du conseil municipal) selon les disponibilités de celles-ci.

Le Maire propose au conseil municipal une mise à disposition à titre gracieux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte une mise à disposition à titre gracieux d'une salle communale pour chaque liste qui se présente aux élections municipales. Chaque liste devra en faire la demande.

## **DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES TOITURE MAIRIE**

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise FERREIRA pour des travaux supplémentaires imprévus à la réfection de la toiture du bâtiment de la mairie pour la somme de 4 998.20 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le devis présenté,
- Charge et autorise le Maire d'établir et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Projet de création d'association de Wargame

Le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier d'un administré de Villebougis pour le projet de création d'une association de « Wargame ». La future association recherche un lieu de partage, de création et de compétition amicale.

Le Maire propose au conseil municipal le prêt d'une salle dans le bâtiment de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe.

- Suivi du dossier « réhabilitation de la station d'épuration »

Le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion en distanciel entre le cabinet ALTEREO, l'ATD, la DDT sur le suivi du dossier « réhabilitation de la station d'épuration ». L'agence de l'eau subventionne le projet à hauteur de 30 %.

- Déplacement de poteaux ENEDIS

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande auprès d'ENEDIS pour le déplacement de deux poteaux électriques, un sur le pignon de la mairie côté EST et un au carrefour de la Grande Rue et de la route de Fouchères.

- Suivi du dossier « cantine »

Le Maire fait part au conseil municipal que la commission de la DETR se réunira le 22 octobre 2025 pour étudier notre dossier.

Séance levée à 21 h 10

Le Maire  
MILACHON Marcel

Le secrétaire de séance  
MILLET Daniel